

CONFERENCE SUR LA LIBERTE D'INTERNET

LE RÔLE ET LES RESPONSABILITES DES INTERMEDIAIRES DE L'INTERNET

Conférence co-organisée par la présidence autrichienne de l'OSCE et la présidence tchèque du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe

13 octobre 2017
Hofburg, Vienne

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le Conseil de l'Europe bénéficient d'un recoupement de leurs compétences géographiques : les 47 États membres du Conseil de l'Europe font également partie des 57 États participants de l'OSCE. Les deux organisations promeuvent une compréhension de la liberté de l'internet qui est ancrée dans les obligations et responsabilités internationales de leurs États participants et de leurs États membres respectifs, en particulier celles tirées du Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques («PIDCP»), de la Convention Européenne des Droits de l'Homme («CEDH»), des engagements de l'OSCE ainsi que d'autres normes pertinentes.

Selon les normes des deux organisations, les États devraient prendre des mesures pour que l'internet reste un forum ouvert et public pour la liberté d'opinion et d'expression, et pour que les mêmes droits dont les gens jouissent hors-ligne soient également protégés en ligne. Par conséquent, les États membres du Conseil de l'Europe et les États participants de l'OSCE devraient créer un environnement propice à l'exercice des droits, en particulier la liberté d'expression, la liberté de réunion et d'association pacifiques, le droit à la vie privée et familiale et l'accès à un recours effectif en cas de violations alléguées des droits de l'homme en ligne. Au cours des dernières années, afin de respecter ces normes, une position commune a émergé sur la nécessité d'une participation plus active de toutes les parties prenantes dans la promotion de la liberté d'internet en Europe et à l'échelle mondiale, y compris au moyen d'états des lieux périodiques.

Les intermédiaires d'internet jouent un rôle important dans l'écosystème numérique en tant que relais de l'information et facilitateurs de l'exercice de la liberté d'expression, de la liberté de réunion et d'association, du droit à l'éducation, de l'accès au savoir et à la culture, à la participation au débat public et politique et à la gouvernance démocratique. Par conséquent, toutes les réglementations et politiques applicables aux intermédiaires ont un impact direct sur la liberté d'internet.

Les cadres réglementaires actuels protègent généralement les intermédiaires qui hébergent ou stockent du contenu de toute responsabilité liée au contenu de tiers lorsque certaines conditions sont satisfaites, notamment la suppression rapide ou la désactivation de l'accès à l'information ou aux services sur préavis de leur nature illicite. Cependant, les responsables politiques et le public dans les régions de l'OSCE et du Conseil de l'Europe s'inquiètent de plus en plus de l'augmentation observée des contenus et des activités illégales en ligne. Grâce

à une gamme de cadres réglementaires et d'autoréglementation, il est de plus en plus attendu des intermédiaires d'internet qu'ils «fassent plus» au sujet des contenus et des activités illicites en ligne. En particulier, on leur demande de jouer un rôle proactif dans le traitement des «discours haineux» en ligne, des représentations des abus sur mineurs, des contenus liés au terrorisme ou à la violation du droit d'auteur, et autres éléments contrevenant aux lois. Des personnalités politiques en ont récemment appelé aux entreprises de médias sociaux d'empêcher la propagation de fausses informations, craignant qu'elles ne dominent le débat public pendant la période pré-électorale dans certains États de l'OSCE et du Conseil de l'Europe. En réponse, certains intermédiaires déploient des solutions technologiques pour répondre aux préoccupations soulevées.

Tous ces développements démontrent une pression sur les intermédiaires d'internet pour contrôler davantage le contenu en ligne. À cet égard, ils ne sont pas seulement censés éliminer les contenus illégaux sur ordres des autorités compétentes, mais ils sont de plus en plus incités à évaluer par eux-mêmes la légalité de certains contenus. En fait, ils sont chargés d'assurer l'équilibre entre les droits de l'homme et les libertés fondamentales des parties impliquées. L'attribution d'un tel rôle aux intermédiaires risque d'entraîner des restrictions à la liberté d'expression qui ne tiendraient pas compte des exigences de légalité, de nécessité dans une société démocratique et de proportionnalité avec un but légitime.

La conférence réunira les principales parties prenantes pour examiner les questions actuelles concernant la réglementation des intermédiaires d'internet en tant que gardiens de l'exercice de la liberté d'expression en ligne. Étant donné que les besoins de la société à l'ère numérique évoluent et que le rôle des intermédiaires d'internet se développe, il faut examiner plus en profondeur la portée de leurs devoirs et leurs responsabilités. Cela devrait toutefois être fait avec l'engagement de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales en ligne, en particulier, la liberté d'expression «indépendamment des frontières» et l'État de droit.

L'objectif de la conférence est d'engager des débats critiques sur les implications de l'espace numérique dans le rôle et les responsabilités des intermédiaires d'internet. Elle posera des questions sur la nature et la portée des responsabilités des intermédiaires, leur rôle et leur relation avec les acteurs étatiques et non étatiques, y compris les acteurs des médias traditionnels et les organisations de la société civile. Sans attendre forcément des réponses définitives à toutes les questions, il s'agira de sensibiliser au fait que les choix réglementaires d'aujourd'hui auront un impact profond sur l'avenir de la liberté d'internet.

PROGRAMME

8h30 Enregistrement des participants

9h30 **Session d'ouverture**

Florian Raunig, Chef d'équipe, Présidence autrichienne de l'OSCE
Roland Faber, Directeur général adjoint, Chancellerie fédérale d'Autriche
Richard Kadlcak, Envoyé spécial pour Cyber Space, ministère des Affaires étrangères de la République tchèque
Jan Kleijssen, Directeur, Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité, Conseil de l'Europe
Harlem Désir, Représentant spécial sur la liberté des médias de l'OSCE

10h **Introduction**

Matthias C. Kettemann, Université de Francfort sur le Main

10h15 Session I

État des lieux de la liberté d'internet : la performance des États et des Intermédiaires

Cette session fera le point sur l'état de la liberté d'internet à travers l'OSCE et des États du Conseil de l'Europe. S'appuyant sur les rapports de l'OSCE, du Conseil de l'Europe, et des organisations de la société civile sur la question, elle abordera le rôle de l'évaluation transparente de la performance des États en ce qui concerne la promotion de la liberté d'internet. Une attention sera également portée à la question de savoir dans quelle mesure les intermédiaires respectent actuellement par leur politique générale les normes relatives aux droits de l'homme, en particulier la liberté d'expression et la vie privée.

Modérateur: Thomas Schneider, Ambassadeur et Directeur des affaires internationales, Office fédéral de la communication de la Suisse (OFCOM), Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et des communications (DETEC)

Intervenants: Yaman Akdeniz, Professeur, Université Bilgi d'Istanbul
Walter Berka, Professeur, Université de Salzburg
Karmen Turk, Avocate spécialisée en droit des médias
Xianhong Hu, Division pour le développement de la liberté

d'expression et des médias, UNESCO

11h45 Pause-café

12h Session II

Médias sociaux et moteurs de recherche – Des éditeurs à l'échelle mondiale ?

Les médias sociaux et les moteurs de recherche deviennent de plus en plus les principaux fournisseurs de nouvelles et d'information. Leur rôle dans la formation de la sphère publique est toujours plus omniprésent, puissant et focalisé. Comment exercent-ils ce rôle ? Devraient-ils souscrire aux mêmes principes éthiques que les médias ? Quel est le rôle des algorithmes dans la détermination de l'accès aux informations et quels sont les défis qui y sont associés du point de vue d'un débat libre et éclairé, du flux d'informations et, plus généralement, des valeurs démocratiques ?

Modérateur : Tarlach McGonagle, Institut de droit de l'information, Université d'Amsterdam

Intervenants : Marco Pancini, Google
Elena Sherstoboeva, Professeur agrégé de l'École supérieure d'économie, Moscou
Ingrid Brodnig, Ambassadeur numérique d'Autriche auprès de l'UE
Maximillian Schubert, EUROISPA

13h Pause déjeuner

14h30 Session III

L'appréciation du caractère illicite du contenu d'un tiers – Quelle signification en pratique ?

En vertu d'un certain nombre d'initiatives de réglementation et d'autoréglementation, il est demandé aux intermédiaires de prendre des mesures visant à interdire ou limiter les discours de haine, les contenus en lien avec le terrorisme, les contenus préjudiciables aux mineurs et les contenus portant atteinte au droit d'auteur. Cela implique essentiellement une appréciation et un jugement portant sur la nature illégale du contenu contesté.

Comment les intermédiaires opèrent-ils leur appréciation ? Sont-elles faites par des humains ou par des processus automatisés ? Les intermédiaires sont-ils équipés pour concilier les droits de l'homme et les libertés fondamentales avec les intérêts sociétaux en jeu ? Qu'est-ce que cela signifie pour la séparation des pouvoirs ? Avec un pouvoir si vaste sur divers domaines de réglementation du contenu, quelles en sont les conséquences pour la liberté et pour la gouvernance de l'internet ?

Modérateur: Ben Wagner, Maître assistant, Université d'économie et d'affaires de Vienne

Intervenants: Martin Husovec, Professeur assistant, Université de Tilburg
Dan Shefet, avocat
Arzu Geybullayeva, journaliste indépendante
Aibhinn Kelleher, gestionnaire agrégé des politiques, Facebook

16h

Session IV

Un cadre juridique et politique adéquat pour garantir la liberté d'internet

Quel est le cadre juridique et politique dans lequel les intermédiaires sont les mieux à même de garantir les droits de l'homme en ligne, en particulier les droits à la liberté d'expression et à la vie privée ? Selon les normes internationales, les intermédiaires d'internet devraient être exonérés de toute responsabilité pour le contenu de tiers car ils fournissent un solide environnement pour la liberté d'internet. Cette position devrait-elle évoluer aujourd'hui compte tenu de l'apparente augmentation de la pression politique et publique sur les intermédiaires pour supprimer les contenus préjudiciables ou illicites publiés par les utilisateurs, en particulier les formes d'expression qui sont étiquetées comme « discours de haine » ou « contenu extrémiste » ?

Modérateur: Gabrielle Guillemin, Article 19

Intervenants: Joe McNamee, EDRI
Robert Spano, Juge à la Cour européenne des droits de l'homme
Daniel Holznagel, Ministère fédéral allemand de la justice et de la protection des consommateurs
Irene Roche-Laguna, DG Connect, Commission européenne

Session de clôture

17h30 Rapporteur de la conférence : Matthias C. Kettemann, Université de Francfort sur le Main

Remarques Conclusives: Gerhard Doujak, Directeur des droits de l'homme, ministère des Affaires étrangères d'Autriche
Richard Kadlcak, Envoyé spécial pour Cyber Space, ministère des Affaires étrangères de la République tchèque

18h30 Réception à la Chancellerie fédérale d'Autriche